

Le Directeur,

Djibouti, le 30 Janvier 2024

AUTO-CERTIFICATION SUR LES REGLEMENTATIONS
INSTITUTIONNELLES DE
PASSATION DES MARCHES.

Le projet Centre d'Excellence Africain en Logistique et Transport (CEALT) a procédé, dans le cadre de l'exécution du **Jalon 3 du CELT** à la passation des marchés conformément aux directives nationales en matière de passation de marchés.

Lesdites procédures ont été mentionnées dans les documents du Projet et repris par le manuel de passation des marchés du CEALT.

Ces procédures ainsi visées sont conformes aux procédures de passation des marchés utilisées en République de Djibouti.

En conséquence, nous certifions la conformité des procédures de passation des marchés utilisées avec les procédures de passation de marché de la République de Djibouti dans le cadre de l'exécution des projets financés par la Banque Mondiale.

Le Directeur du CEALT
Dr SOULEIMAN OMAR HOCH

